

Compte rendu

CONSEIL MUNICIPAL

DU JEUDI 2 AVRIL 2026

Présents : Mme BOULIN Laurence, Mme CAMBRELENG Virginie, M. CLAMENT Pierre, M. CORBEFIN Yannick, Mme DELATTRE Alycia, M. DELIGNAC Matthieu, M. GAVA Max, Mme LABONNE Christine, M. MARTINEZ Denis, M. TRISTANT Bernard

Absent excusé : Mme TEIXEIRA RIBEIRO Maria,

Procuration :

Convocation envoyée le 16/03/2026

Secrétaire de séance : Mme CAMBRELENG Virginie

Ordre du jour :

- Approbation du dernier compte rendu
- Vote du CFU 2025 des budgets annexes (Irrigation et Zac Petite Vigne)
- Affectation des résultats 2025 des budgets annexes (Irrigation et Zac Petite Vigne)
- Vote du budget Primitif 2026 des budgets annexes (Irrigation et Zac Petite Vigne)
- Vote du CFU 2025 Commune
- Affectation des résultats Commune
- Vote des taxes 2026
- Vote des subventions 2026
- Vote du budget Primitif 2026 de la commune
- Questions diverses.

Monsieur le Maire accueille les membres du Conseil Municipal,

APPROBATION DU COMPTE RENDU DU 20/03/2026

Le compte-rendu précédent est approuvé à l'unanimité.

DELIBERATION 2026/024 VOTE DU CFU 2025 DU BUDGET IRRIGATION

Investissement

Dépenses	:	Prévu :	41 972,63
		Réalisé :	11 967,57
		Reste à réaliser :	0,00
Recettes	:	Prévu :	41 972,63
		Réalisé :	5 916,07
		Reste à réaliser :	0,00

Fonctionnement

Dépenses	:	Prévu :	61 045,54
		Réalisé :	12 368,27
		Reste à réaliser :	0,00
Recettes	:	Prévu :	61 045,54
		Réalisé :	61 495,54
		Reste à réaliser :	0,00

Résultat de clôture de l'exercice

Investissement :	-6 051,50
Fonctionnement :	49 127,27
Résultat global :	43 075,77

Après lecture, Monsieur le Maire se retire de la séance, Monsieur TRISTANT Bernard, demande aux membres du Conseil de voter le CFU 2025 de l'Irrigation.

Nombre de suffrages exprimés : 9 Pour :9 Contre : 0 Abstention : 0

DELIBERATION 2026/025 AFFECTATION DES RESULTATS 2025 DU BUDGET IRRIGATION

Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,

Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2025

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de :	8 561,73
- un excédent reporté de :	40 565,54
Soit un excédent de fonctionnement cumulé de :	49 127,27
- un déficit d'investissement de :	6 051,50
- un déficit des restes à réaliser de :	0,00
Soit un besoin de financement de :	6 051,50

DÉCIDE d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2025 comme suit :

RÉSULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2025 : EXCÉDENT	49 127,27
AFFECTATION COMPLÉMENTAIRE EN RÉSERVE (1088)	6 051,50
RÉSULTAT REPORTÉ EN FONCTIONNEMENT (002)	43 075,77
<hr/>	
RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ (001) : DÉFICIT	6 051,50

DELIBERATION 2026/026 VOTE DU CFU 2025 DU BUDGET ZAC PETITE VIGNE

Investissement

Dépenses	:	Prévu :	3 206,28
		Réalisé :	2 506,28
		Reste à réaliser :	0,00
Recettes	:	Prévu :	21 288,00
		Réalisé :	0,00
		Reste à réaliser :	0,00

Fonctionnement

Dépenses	:	Prévu :	22 488,00
		Réalisé :	500,00
		Reste à réaliser :	0,00
Recettes	:	Prévu :	22 488,00
		Réalisé :	500,00
		Reste à réaliser :	0,00

Résultat de clôture de l'exercice

Investissement :	-2 506,28
Fonctionnement :	0,00
Résultat global :	-2 506,28

Après lecture, Monsieur le Maire se retire de la séance, Monsieur TRISTANT Bernard, demande aux membres du Conseil de voter le CFU 2025 de la ZAC.

Nombre de suffrages exprimés : 9 Pour : 9 Contre : 0 Abstention : 0

DELIBERATION 2026/027 AFFECTATION DES RESULTATS 2025 DU BUDGET ZAC PETITE VIGNE

Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,

Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2025

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un déficit de fonctionnement de :	0,00
- un déficit reporté de :	0,00
Soit un déficit de fonctionnement cumulé de :	0,00
- un déficit d'investissement de :	2 506,28
- un déficit des restes à réaliser de :	0,00
Soit un besoin de financement de :	2 506,28

DÉCIDE d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2025 comme suit :

RÉSULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2025 : DÉFICIT	0,00
AFFECTATION COMPLÉMENTAIRE EN RÉSERVE (1088)	0,00
RÉSULTAT REPORTÉ EN FONCTIONNEMENT (002)	0,00
<hr/>	
RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ (001) : DÉFICIT	2 506,28

DELIBERATION 2026/028 DU BUDGET PRIMITIF 2026 IRRIGATION

vote les propositions nouvelles du Budget Primitif de l'exercice 2026 :

Investissement

Dépenses : 44 756,95

Recettes : 44 756,95

Fonctionnement

Dépenses : 63 555,77

Recettes : 63 555,77

		Pour rappel, total budget :	
<u>Investissement</u>			
Dépenses	:	44 756,95	(dont 0,00 de RAR)
Recettes	:	44 756,95	(dont 0,00 de RAR)
<u>Fonctionnement</u>			
Dépenses	:	63 555,77	(dont 0,00 de RAR)
Recettes	:	63 555,77	(dont 0,00 de RAR)

Après lecture, les membres du Conseil passent au vote du budget primitif 2026 Irrigation.

Nombre de suffrages exprimés : 10 Pour : 10 Contre : 0 Abstention : 0

DELIBERATION 2026/029 DU BUDGET PRIMITIF 2026 ZAC PETITE VIGNE

vote les propositions nouvelles du Budget Primitif de l'exercice 2026 :

Investissement

Dépenses : 7 506,28

Recettes : 46 392,00

Fonctionnement

Dépenses : 51 392,00

Recettes : 51 392,00

		Pour rappel, total budget :	
<u>Investissement</u>			
Dépenses	:	7 506,28	(dont 0,00 de RAR)
Recettes	:	46 392,00	(dont 0,00 de RAR)
<u>Fonctionnement</u>			
Dépenses	:	51 392,00	(dont 0,00 de RAR)
Recettes	:	51 392,00	(dont 0,00 de RAR)

Après lecture, les membres du Conseil passent au vote du budget primitif 2026 ZAC
Nombre de suffrages exprimés : 10 Pour : 10 Contre : 0 Abstention : 0

DELIBERATION 2026/030 VOTE DU CFU 2025 DU BUDGET COMMUNE

Sous la présidence de TRISTANT Bernard doyen d'âge,

Investissement

Dépenses	:	Prévu :	511 573,42
		Réalisé :	317 359,75
		Reste à réaliser :	23 600,00
Recettes	:	Prévu :	511 573,42
		Réalisé :	367 286,48
		Reste à réaliser :	47 500,00

Fonctionnement

Dépenses	:	Prévu :	671 193,53
		Réalisé :	495 234,04
		Reste à réaliser :	0,00
Recettes	:	Prévu :	671 193,53
		Réalisé :	753 162,51
		Reste à réaliser :	0,00

Résultat de clôture de l'exercice

Investissement :	49 926,73
Fonctionnement :	257 928,47
Résultat global :	307 855,20

Après lecture, Monsieur le Maire se retire de la séance, Monsieur TRISTANT Bernard, demande aux membres du Conseil de voter le CFU 2025 de la commune.

Nombre de suffrages exprimés : 9 Pour : 9 Contre : 0 Abstention : 0

DELIBERATION 2026/031 AFFECTATION DES RESULTATS 2025 DU BUDGET DE LA COMMUNE

Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,

Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2025

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de :	60 024,40
- un excédent reporté de :	197 904,07
Soit un excédent de fonctionnement cumulé de :	257 928,47
- un excédent d'investissement de :	49 926,73
- un excédent des restes à réaliser de :	23 900,00
Soit un excédent de financement de :	73 826,73

DÉCIDE d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2025 comme suit :

RÉSULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2025 : EXCÉDENT	257 928,47
AFFECTATION COMPLÉMENTAIRE EN RÉSERVE (1088)	0,00
RÉSULTAT REPORTÉ EN FONCTIONNEMENT (002)	257 928,47
<hr/>	
RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ (001) : EXCÉDENT	49 926,73

DELIBERATION 2026/032 VOTE DES TAUX DES TAXES LOCALES 2026

Monsieur le Maire indique aux membres du conseil les taux appliqués en 2025 :

Taxe Foncière Bâtie (TFB)	: 36,49%
Foncier non bâties (TFNB)	: 25,18%
Taxe d'habitation (TH)	: 11,91%
Cotisations Foncière des Entreprises (CFE)	: 13,13%

Le Conseil Municipal, décide à l'unanimité de ses membres présents :

- **De ne pas augmenter les taux en 2026,**

Taxe Foncière Bâtie (TFB)	: 36,49%
Foncier non bâties (TFNB)	: 25,18%
Taxe d'habitation (TH)	: 11,91%
Cotisations Foncière des Entreprises (CFE)	: 13,13%

- **Autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents intervenant en application de la présente délibération**

DELIBERATION 2026/033 VOTE DES SUBVENTIONS 2026

Suite à la réception des différents dossiers de demandes de subventions, Monsieur le maire propose au conseil municipal l'attribution de subventions aux associations proposées ci-dessous,

SUBVENTIONS 2026 AUX ASSOCIATIONS

NOM DE L'ASSOCIATION	MONTANTS PREVUS 2025	MONTANTS VERSES 2025	PROPOSITIONS 2026
APE ST SERVIN	400,00	400,00	400,00
ASSOCIATION RETRAITES AGRICOLES CANTON DE DURAS	50,00	50,00	50,00
SERNIN MOVE	600,00	600,00	600,00
CAMELEON SOUS LA LUNE	500,00	500,00	500,00
CLUB DE SPELEOLOGIE DURAQUOIS	200,00	200,00	200,00
COMITE DES FETES	1 000,00	1 000,00	
DONNEURS DE SANG	50,00	50,00	50,00
LES AMIS DU LAC DE CASTELGAILLARD	300,00	300,00	300,00
REVEIL SPORTIF	3 500,00	3 500,00	3 500,00
SOCIETE DE CHASSE	500,00		500,00
SOCIETE DE PECHE DURAS	30,00	30,00	30,00
COOPERATIVE SCOLAIRE ST SERVIN		200,00	200,00
ASSOCIATION LE PASSAGE	300,00	300,00	300,00
SAINTE SERVIN EN FETE		3 500,00	1 500,00
LOISIRS ACTIVITES	300,00	300,00	
SUBVENTIONS EXCEPTIONNELLES remboursement comité des fêtes	405,81	405,81	
TOTAL 65748	8 185,81	11 335,81	8 180,00
MONTANT PREVU AU BP	9 500,00	11 335,81	9 500,00

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, décide à l'unanimité de ses membres présents de verser les subventions aux associations de la commune (voir tableau) sous réserve de la complétude de leurs dossiers. Les crédits seront inscrits au budget principal 2025

DELIBERATION 2026/034 VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2026 COMMUNE :

vote les propositions nouvelles du Budget Primitif de l'exercice 2026 :

Investissement

Dépenses : 267 552,15

Recettes : 243 652,15

Fonctionnement

Dépenses : 710 150,47

Recettes : 710 150,47

Pour rappel, total budget :		
<u>Investissement</u>		
Dépenses :	291 152,15	(dont 23 600,00 de RAR)
Recettes :	291 152,15	(dont 47 500,00 de RAR)
<u>Fonctionnement</u>		
Dépenses :	710 150,47	(dont 0,00 de RAR)
Recettes :	710 150,47	(dont 0,00 de RAR)

Après lecture, les membres du Conseil passent au vote du budget primitif 2026 de la commune.

Nombre de suffrages exprimés : 10 Pour : 10 Contre : 0 Abstention : 0

QUESTIONS DIVERSES

- Monsieur le Maire donne lecture du courrier du conseil départemental du Lot-et-Garonne qui informe du lancement de la troisième édition du conseil consultatif citoyen consacré à la question : comment accompagner le secteur associatif autrement ?

Ce conseil consultatif sera composé de 42 citoyens tirés au sort (binôme femme-homme + vice-présidente en charge de la citoyenneté) voir annexe 1

- A la suite des dernières élections municipales, Monsieur le Maire propose comme la tradition le veut de planter un arbre, cet action sera réalisée dans le cadre de la fête de la nature qui célèbre cette année sa 20^{-ème} édition, c'est une occasion aussi pour rassembler la population pour un temps convivial.

Mme CAMBRELENG propose d'associer les élèves de l'école de St Sernin à cet évènement

Mme DELATTRE Informe que les élèves sont en pleine préparation de leur spectacle de fin d'année, elle propose de voir avec la directrice de l'école s'ils sont disponibles pour la date retenue à savoir le 8 mai 2026 à 12h00.

Mme LABONNE est en charge de l'acquisition d'un Lagerstroemia

- Monsieur le Maire informe les élus qu'il a reçu la déclaration attestant l'achèvement et la conformité des travaux (DAACT) de l'entreprise FREE MOBILE pour les travaux d'installation d'un pylône. Monsieur le Maire se déplacera sur site pour constater l'achèvement des travaux.
- Monsieur le Maire donne lecture du courrier reçu pour une demande de logement et interroge les élus s'ils ont connaissance d'un logement vacant.
- Suite à la réclamation de l'association loisirs activités concernant une tour d'ordinateur, Monsieur le Maire demande à M.CORBÉFIN de se charger du dossier et faire toutes les vérifications nécessaires
- Monsieur le Maire demande à M.TRISTANT l'état d'avancement du dossier de reprise du restaurant « la Grange » suite à la cessation d'activité de l'ancien gérant.

Monsieur TRISTANT informe les élus ne qu'à ce jour aucune de demande sérieuse de reprise n'a été formulée, et qu'il contactera l'ancien gérant du restaurant « la Grange » pour savoir quand la commune pourra récupérer le local.

- Mme CAMBRELENG remet une documentation pour les formations : prévention suicide, elle propose de la présenter aux employés communaux.
- Fin de contrat de Marie Claude. Remise de cadeau le 08/05 lors de la plantation de l'arbre.
- Mme CAMBRELENG intervient pour présenter le dispositif violence intra familiale: Elle souhaite aborder ce sujet pour donner des informations sur les dispositifs existants. Ci-dessous un récap des différents dispositifs ainsi qu'un visuel à mettre sur panneau Pocket. Trois dispositifs concernant les violences intra familiales déployés en Lot-et-Garonne, chacun reposant sur des partenariats renforcés :
 1. Le Tribunal judiciaire d'Agen a inauguré un pôle VIF, sous la supervision de deux magistrates, Mmes PERSONNIC et GOGORZA DE LAMY. Ce pôle vise à assurer une intervention rapide et coordonnée entre tous les acteurs judiciaires et les partenaires extérieurs impliqués dans une même situation familiale.
 2. Le dispositif expérimental « Pack Nouveau Départ », porté par l'Etat/DDFE, la CAF, la MSA et le Conseil départemental, a également été lancé en 2024. Son objectif est de simplifier les démarches pour les victimes et de garantir une prise en charge efficace et collective par les professionnels. Ce dispositif est ouvert à toute personne déclarant des violences conjugales et souhaitant quitter son conjoint violent sans critère conditionnant son entrée dans ce dispositif. Il est mis en place un parcours d'accompagnement global mobilisant tous les acteurs en relation avec les victimes, coordonné par la Caf, via une animation territoriale renforcée. Chose importante, l'entrée dans ce dispositif n'est pas conditionnée à un dépôt de plainte
 3. En mars 2024, ouverture de « La Maison des S », une unité dédiée à l'accompagnement des victimes de violences familiales, sexuelles ou sexistes, créée avec le Centre hospitalier Agen-Nérac. L'ambition est d'offrir un accueil simplifié, un guichet unique et une mise en relation directe avec les partenaires adaptés à chaque situation, tout en favorisant une meilleure coopération entre les intervenants.

Dispositifs Violences Intra Familiales en Lot-et-Garonne

Pôle VIF au Tribunal d'Agen



- ▶ Coordination Judiciaire
- ▶ Intervention Rapide

Pack Nouveau Départ



- ▶ Accompagnement Global
- ▶ Aide aux Victimes

La Maison des S



- ▶ Accueil & Soins
- ▶ Guichet Unique

Partenariats Renforcés pour l'Accompagnement des Victimes

3 DISPOSITIFS DÉPLOYÉS EN LOT-ET-GARONNE

Chacun reposant sur des partenariats renforcés



1. PÔLE VIF – TRIBUNAL JUDICIAIRE D'AGEN

Sous la supervision de **deux magistrates**, Mmes Personnic et Gogorza de Lamy.

Ce pôle vise à assurer une **intervention rapide et coordonnée** entre tous les acteurs judiciaires et les partenaires extérieurs impliqués dans une même situation familiale.



2. PACK NOUVEAU DÉPART (DISPOSITIF EXPÉRIMENTAL)

Porté par l'Etat/DDFE, la CAF, la MSA et le Conseil départemental, lancé en 2024.

- Simplifie les démarches pour les victimes
- Assure une **prise en charge efficace et collective** par les professionnels
- Ouvert à **toute personne** déclarant des violences conjugales et souhaitant quitter son conjoint violent, sans critère conditionnant son entrée dans le dispositif.
- Un **parcours d'accompagnement global** mobilise tous les acteurs en relation avec les victimes, coordonné par la Caf, via une animation territoriale renforcée.



L'entrée dans ce dispositif n'est pas conditionnée à un dépôt de plainte.



3. LA MAISON DES S

Ouverte en mars 2024

Une unité dédiée à l'accompagnement des victimes de **violences familiales, sexuelles ou sexistes**, créée avec le Centre hospitalier Agen-Nérac.

L'ambition est d'offrir :

- ✓ Un **accueil simplifié**
- ✓ Un **guichet unique**
- ✓ Une mise en relation **directe** avec les **partenaires** adaptés à chaque situation
- ✓ Une **meilleure coopération** entre les intervenants



L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23H35

Le Maire,

Pierre CLAMENT.